



ALGERIE TELECOMS SPA

DIRECTION OPÉRATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS DE BOUIRA

SOUS-DIRECTION TECHNIQUE

DEPARTEMENT RESEAU TRANSPORT

Réf: AT/DOT/SDTO/DRT/N^o/2022



Bouira, le : 29/11/2022.

A

**Monsieur le gérant de l'entreprise
ETB/TCE BOUNAHLA Azeddine**

Objet : Première mise en demeure

-Vu le Contrat N°:54/2022, Lot N°01 du 27/10/2022
- Vu le Bon de Commande des Travaux N°115/2022 du 23/11/2022,
- Vu l'Ordre de Service N°112/DOT/2022 du 06/11/2022,
- En date du 28/11/2022, une commission technique s'est rendue sur le site du projet où elle nous a signalé que votre entreprise **ETB-TCE BOUNAHLA AZEDDINE** n'a pas respecté les normes techniques du CDC d'AT dont:

- L'absence des panneaux de signalisation pour la sécurité du chantier,
- Le non évacuation des déblais vers la décharge publique,
- Ouverture de la tranchée sur une grande distance ,
- Les tubes en PEHD sont éparpillés sur l'accotement,
- L'absence de remblayage de la tranchée avec du béton dur,
- Manque de couche d'enrobé à chaud pour la micro-tranchée vu qu'elle est pleinement remplie avec du béton dur.

A cet effet, j'ai le regret de vous informer, que je vous mets en demeure afin de respecter les normes techniques du cahier des charges d'Algérie Télécom pour les travaux de réalisation d'infrastructure d'accueil, pose du Câble à Fibre Optique ,Lot N°01: Maala-Intersection Zbarber.

Comme je vous demande, de procéder en urgence à remédier les anomalies, et ce dans un délai n'excédant pas les vingt-quatre heures (24h).

Faute de quoi, il vous sera appliqué des réserves coercitives prévues par la réglementation en vigueur (la mise sur la liste noire).

Algérie Télécom SPA:
Le Directeur:
Directeur Opérationnel
des Télécommunications de Bouira
Signé: Kamal SILI